

Infos Pratiques

ÉCOLE DE SAINT-AQUILIN

NOUVEAU



Recevez les **NOTIFICATIONS**
de la **CCIVS** en téléchargeant
l'application

iliwap



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.ccivs.fr

Livret scolaire 2021-2022

Facturation



Pour rappel, vous recevez du Trésor public un titre exécutoire de paiement qui fera office de facture.

A noter : vous recevrez en octobre la facturation du mois de septembre qui sera payable jusqu'au 10 novembre. Vous retrouverez ce décalage durant toute l'année scolaire.

Nous vous rappelons que vous devrez opter pour **un seul et unique moyen de paiement** (prélèvement automatique, espèces, chèques, Cesu).

Les paiements par chèques ou espèces doivent être effectués impérativement auprès du **trésor public de Périgueux**.

Aucun paiement ne sera accepté dans les mairies et/ou à la CCIVS.

Le paiement en ligne est mis en place :

<https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

Ainsi que le paiement de proximité :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

En cas de changement de situation en cours d'année (adresse, RIB...), merci de fournir les nouveaux documents auprès du service comptabilité de la CCIVS qui fera suivre aux personnes chargées d'établir les factures.

- ▶ Pour le prélèvement automatique, il est **IMPÉRATIF** de fournir un RIB et la demande de prélèvement.
 - ▶ Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en compte.
- Il en dépend de l'inscription de vos enfants aux différents services de la CCIVS.
- ▶ Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant ou au plus tard en juillet.

Attention de respecter les délais indiqués sur tous vos titres de paiement
(cantine, ALSH, périscolaire, transport...).

A défaut, les familles s'exposent à des poursuites de la part du Trésor Public, par voie d'huissier de justice et à des actes de recouvrement forcé auprès de votre établissement bancaire et/ou de votre employeur, en application des directives nationales.

Ces procédures contentieuses sont génératrices de frais, souvent élevés, mis à la charge du redevable.

AUCUNE RELANCE NE SERA EFFECTUÉE PAR LE TRÉSOR PUBLIC

NOUVEAUTÉ



QR code

Suivez l'actualité de la CCIVS avec l'application illiwap !

Afin d'**informer en temps réel** la population, la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) s'est dotée de l'application **illiwap**.

Vous pouvez recevoir des **NOTIFICATIONS** directement sur votre téléphone concernant les **thématiques que vous souhaitez** : actualité générale de la CCIVS, enfance et jeunesse (fermeture école ou crèche, grève, organisation, etc.), voirie, tourisme, piscines, ...

SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

GRATUIT

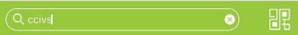
Téléchargement gratuit et sans engagement.



1 Téléchargez illiwap sur Google Play (Android) ou sur AppStore (iOS)



2 Recherchez « CCIVS » ou « Communauté de Communes Isle Vern Salembre » dans la barre de recherche.



ou scannez le QR Code via le lecteur intégré dans l'application.

3 Cliquez sur le bouton suivre pour vous abonner aux stations qui vous intéressent.

Suivre

4 Recevez les notifications sur votre smartphone. Toutes les notifications que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.



Plus d'informations : Service Communication CCIVS **05 53 03 83 68**

www.ccivs.fr

Conception & impression : Service Communication CCIVS
Ne pas jeter sur la voie publique



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil Péri-scolaire

Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs seront appliqués à la présence des enfants.

Il est donc possible de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil et la surveillance seront assurés tous les matins de 7h30 à 9h00 et le soir de 16h15 à 18h30.

Tarifs :

Suite à l'obligation d'harmoniser les tarifs de l'accueil périscolaire, la CCIVS a décidé d'adopter une tarification en fonction du revenu des familles (cf. quotient familial).

Tranche	Quotient Familial	Matin	Soir
1	< 623	1 €	1,30 €
2	de 623 à 1000	1,20 €	1,50 €
3	> 1000	1,40 €	1,70 €

Si votre facture est inférieure à 15 €, le montant de celle-ci sera reporté le mois suivant.

Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent **IMPÉRATIVEMENT** être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la CCIVS se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Accueil périscolaire : 05 53 05 86 25 / CCIVS : 05 53 03 45 82

Mairie : 05 53 54 12 43

Les animateurs de l'Accueil de loisirs



Stéphanie Bertrand - Directrice



Julie Janowski - Animatrice



Evelynne Canevet - Animatrice



Florian Caldray - Animateur

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Les Lucioles - Chantérac

L'accueil de Loisirs "Les Lucioles" est situé :

Le Bourg - 24190 CHANTERAC

Tél. : 09 62 53 50 32

La capacité d'accueil est de 40 enfants de 3 à 12 ans.

Il est ouvert durant les vacances scolaires , du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et toute l'année, le mercredi de 7h30 à 19h00.

Merci de vous rapprocher des responsables afin de connaître les périodes de fermeture annuelle.

La direction est assurée par Stéphanie Bertrand, elle est accompagnée pour l'encadrement de 3 animateurs titulaires.



Tarifcation des Accueils de Loisirs

Ci-dessous les tarifs nets appliqués sur toutes les communes du territoire, en fonction de

Journée	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 622	5 €
inférieur ou égal à 800	6,50 €
de 801 à 1000	8 €
de 1001 à 1200	9 €
supérieur à 1200	11 €
Quotient familial non connu	13 €

Journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 622	3 €
inférieur ou égal à 800	4 €
de 801 à 1000	5 €
de 1001 à 1200	6 €
supérieur à 1200	8 €
Quotient familial non connu	10 €



Le quotient familial et le nombre de places
dans le dossier remis
avec le

Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

du revenu des familles et après déduction de la prestation CAF et des passeports loisirs :

1/2 journée avec repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	4 €
de 401 à 622	5 €
inférieur ou égal à 800	6 €
de 801 à 1000	7 €
de 1001 à 1200	8 €
supérieur à 1200	9 €
Quotient familial non connu	12 €

1/2 journée sans repas	
Quotient familial	Tarif
inférieur ou égal à 400	2,50 €
de 401 à 622	3 €
inférieur ou égal à 800	3,50 €
de 801 à 1000	4 €
de 1001 à 1200	5 €
supérieur à 1200	6 €
Quotient familial non connu	9 €

Le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent IMPÉRATIVEMENT être indiqués à la rentrée sinon la CCIVS se verra dans l'obligation de facturer le quotient familial non connu (montant maximum).

Restauration Scolaire

Les menus et tarifs de la restauration scolaire sont harmonisés sur les 12 restaurants scolaires de la CCIVS.

Depuis janvier 2020, la CCIVS a intégré dans la préparation des menus 50% de produits BIO et locaux de saison pour permettre une alimentation saine et équilibrée aux enfants.

Les menus sont établis par Olivier Darder, responsable des cuisines à la CCIVS, accompagné d'un(e) diététicien(ne) et validés par une commission "menu" intercommunale.

La préparation des repas est assurée par Louise Fournier (cuisinière), accompagnée par Nathalie Lucas et Kim Bombeke (service).

Un contrôle est effectué chaque trimestre par les services vétérinaires (hygiène des locaux, respect des règles HACCP : méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments).

Menus téléchargeables : www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire

Tarifs :

Pour l'année scolaire :

- forfait mensuel: 34,55 €
- repas occasionnel : 3,20 €

Pour faciliter vos paiements, vous pouvez bénéficier du prélèvement automatique. Ce mode de paiement est entièrement gratuit; il vous suffit de remplir un imprimé et de le retourner accompagné d'un RIB avec votre dossier de renseignements.

Le paiement par chèque ou espèces est toujours possible en se rendant directement au Trésor Public de Périgueux ou en bureau de tabac affilié :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

Vous pouvez également opter pour le paiement en ligne :

<https://www.ccivs.fr/services-en-ligne/paiement-en-ligne>

Le remboursement des repas sera effectué uniquement si votre enfant est malade plus de 4 JOURS CONSÉCUTIFS et sur présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE.

En cas d'absence des enseignants, de grève des services ou de pique-nique lors des sorties scolaires, le montant du repas sera déduit de votre facture mensuelle.

**Restaurant scolaire 05 53 07 87 20 / Mairie 05 53 54 12 43
CCIVS 05 53 03 45 82**

La CCIVS vient d'obtenir le label « Territoire Bio Engagé » qui vient récompenser les collectivités dont l'approvisionnement bio des cantines représente au moins 20% du total des commandes.

Avec **50% de produits bio et local dans les menus de ses restaurants scolaires**, la CCIVS dépasse largement cet objectif, grâce notamment aux achats réalisés auprès de la plateforme « Manger Bio Périgord » et la coopérative d'éleveurs « le Pré Vert » 100% Bio.



Une grande partie des légumes proposés aux enfants vient par exemple de la ferme de Françoise David à Saint-Astier. Engagée dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de l'Isle en Périgord.



Transport Scolaire



La compétence "transports scolaires" est assurée par le Conseil Régional sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Le secrétariat est assuré à la mairie de ST LÉON SUR L'ISLE pour les élèves des communes de GRIGNOLS, JAURE, LÉGUILLAC DE L'AUCHE, MONTREM, ST AQUILIN, ST ASTIER et ST LÉON SUR L'ISLE

du lundi au vendredi de 9h à 12h

Tél. : 05 53 82 38 75 (le matin)

Courriel : sits24110@gmail.com

Plus d'informations : www.sits-24.com

Calendrier Scolaire 2021-2022

Rentrée : Jeudi 2 septembre 2021

Vacances :

- ▶ **Toussaint :** du samedi 23 octobre au dimanche 7 novembre 2021
- ▶ **Noël :** du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022
- ▶ **Hiver :** du samedi 12 février au dimanche 27 février 2022
- ▶ **Printemps :** du samedi 16 avril au dimanche 1^{er} mai 2022

Pont de l'ascension : du vendredi 27 mai au dimanche 29 mai 2022

Grandes vacances : jeudi 7 juillet 2022 au soir

Budget scolaire

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) verse la somme de 47 € par élève pour financer les diverses dépenses de fournitures (livres, cahiers, peintures, stylos...). Un supplément de 10 € est versé à Noël.

La CCIVS prend également en charge les transports pour se rendre à la piscine et au festival "La Vallée". Elle attribue également des subventions pour les sorties et voyages scolaires en fonction des projets présentés.

Horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 9h00 Accueil périscolaire	7h30 – 9h00 Accueil périscolaire	Accueil possible : ALSH Chantérac sur inscription 09 62 53 50 32 Horaires d'accueil de 7h30 à 19h00 (cf.page 4)	7h30 – 9h00 Accueil périscolaire	7h30 – 9h00 Accueil périscolaire
9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement		9h00 – 12h00 Enseignement	9h00 – 12h00 Enseignement
12h00 – 13h15 Pause méridienne	12h00 – 13h15 Pause méridienne		12h00 – 13h15 Pause méridienne	12h00 – 13h15 Pause méridienne
13h15 – 16h15 Enseignement	13h15 – 16h15 Enseignement		13h15 – 16h15 Enseignement	13h15 – 16h15 Enseignement
16h15 – 18h30 Accueil périscolaire	16h15 – 18h30 Accueil périscolaire		16h15 – 18h30 Accueil périscolaire	16h15 – 18h30 Accueil périscolaire

Interventions Sportives

Les enseignants et les intervenants travaillent en étroite collaboration avec Nicolas Jacquet et Grégory Cario, animateurs sportifs diplômés afin d'établir le programme annuel.

Ce dispositif permet de faire découvrir aux enfants des activités, telles que l'escrime, l'escalade, le golf...

Une convention a été signée entre la CCIVS et l'Inspection Académique.



Grégory Cario - Animateur



Nicolas Jacquet - Animateur



Carole Mayan, ludothécaire, interviendra dans toutes les classes des écoles maternelles.

La ludothèque est un partenaire aux atouts majeurs : coopération, éveil à la citoyenneté, découvrir petit à petit différents types de jeux et de règles : adresse, stratégie, coopératif, parcours, mémoire ...

La ludothèque est située : rue Jean Moulin - 24110 ST LEON SUR L'ISLE
Elle est accessible à titre personnel aux jours et horaires suivants :

► **Périodes scolaires :**

- de 0 à 3 ans : mardi et jeudi 10h - 12h
- Tout public : mercredi 15h - 18h et vendredi 16h30 à 18h30

► **Petites vacances scolaires :**

- de 0 à 3 ans : mardi et jeudi 10h - 12h
- Tout public : mercredi & vendredi 15h - 18h

► **Été (sauf fermeture - se renseigner) :**

- de 0 à 3 ans : mardi et jeudi 10h - 12h
- Tout public : mercredi & vendredi 10h - 12h

Tarifs de la ludothèque :

11 € / an pour 1 famille

16 € / an pour 1 assistante maternelle

2 € / accueil occasionnel

Prêt de jeux :

Chaque famille adhérente peut emprunter 1 jeu et le conserver 3 semaines max.

Tarif du prêt : 1.50 € / jeu

carte de 10 jeux : 12 €

Pénalité de retard : 1 € / semaine

1 pièce ou 1 élément perdu : 1.50 €

En cas de détérioration, l'emprunteur devra le réparer ou le rembourser.

Tél. : 05 53 80 83 22

Courriel : ludotheque@ccivs.fr

PROJETS 2021-2022



► **Eveil musical - grandir en musique crèches / RAM et maternelles PS**

Cie Lagunarte

Objectifs :

- s'éveiller à la musique et découvrir l'espace sonore
- proposer des temps de formation à destination des professionnels des crèches et enseignants.
- découvrir pour le première fois un spectacle.



► **J'ai perdu ma voix / maternelle et CP**

Cie Florence Lavaud

Objectifs :

- Découvrir le travail d'une compagnie et rencontrer une artiste du territoire.
- Découvrir des savoir-faire (poterie et céramique)
 - Pratiquer la sculpture
 - S'exprimer en groupe



► **Allo jonglage / cycle 2 et 3**

Cie Première intention

Objectifs :

- Pratique du jonglage avec une équipe professionnelle.
- Découvrir la jonglerie, ses codes.
- Assister à la création d'une performance improvisée en fonction du lieu.
- Comprendre les choix artistiques d'une compagnie.



► **Signes et différence / cycles 2 et 3**

Les Compagnons de Pierre Ménard

Objectifs :

- Découvrir la langue des signes et la culture sourde, s'approprier ses codes.
- S'ouvrir à l'autre, réfléchir sur l'altérité, questionner ses préjugés.
- Aller à la rencontre d'une oeuvre théâtre et musique.



► Théâtre et masque / cycle 2 et 3

Cie Moi non plus

Objectifs :

- Créer la rencontre entre 2 professionnels du spectacle et une classe.
- Expérimenter des techniques corporelles théâtrales de base
- Pratiquer des techniques du masque.
- Favoriser l'ancrage et un autre regard sur l'autre grâce au travail corporel et au masque.
- Projeter les actions/réactions, se représenter aux autres.



► A l'écoute de la Vallée 2 / cycle 2 et 3

Cie Ouïe Dire

Objectifs :

- Découvrir un processus de création.
- Se questionner sur le territoire que l'on habite.
- Rencontrer une oeuvre à la croisée des disciplines.
- Partager les pratiques artistiques de la compagnie (enregistrement, installation, chant, sculpture).



► A voix d'ailes / cycle 3

Cie Au fil du Vent

Objectifs :

- Développer son esprit critique par le débat, apprendre à philosopher sur des thématiques de société (nature/culture, humain/animal).
- Découvrir des disciplines artistiques (clown, écriture épistolaire, musique Dhruvad).
- S'ouvrir à de nouvelles cultures.
- Comprendre comment se créer un clown.



Isle Vern Salembre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS)

Tél. : 05 53 03 45 82

Courriel : contact@ccivs.fr

Ecole de Saint-Aquilin

Tél. : 05 53 54 17 00

Courriel : ce.0240654f@ac-bordeaux.fr

Accueil Péricolaire

Tél. : 05 53 05 86 25

Mairie de Saint-Aquilin

Tél. : 05 53 54 12 43

Courriel : mairie.saint.aquilin@wanadoo.fr

Accueil de Loisirs de Chantérac

Tél. : 09 62 53 50 32

Courriel : alshchanterac@ccivs.fr

www.ccivs.fr

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/enfance-et-jeunesse>

<http://www.ccivs.fr/au-service-des-habitants/restauration-scolaire>